

**MAIRIE D'AURADÉ**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE RENDU DE SÉANCE DU 30 JUILLET 2014**

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 30 juillet 2014 à 20h30, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

**Sont présents à cette réunion :**

Mesdames BAYLAC Jacqueline, COASSIN Sylvie, REY Hélène.

Messieurs CASONATO Lilian, CLOS Gérard, LARROQUE Francis, LOUBENS Pierre, POLIANI Alexandre, POMIES David, SERVAT Jean-Claude.

**Absents Excusés :**

Madame Anne-Marie CASTAING, Laurence LAVAUD (qui a donné procuration à M. Francis LARROQUE)

Messieurs Philippe CASTAING, Pascal COSTANZO, Hugues LAMAGAT.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Pierre LOUBENS est désigné secrétaire de séance.

**Ordre du Jour :**

- Carte Communale : Délibération en vue de sa révision
- Subvention : Modification d'attribution
- Point sur les évènements climatiques de fin juin
- Rentrée scolaire : Préparation
- Nouvelle Mairie : Echancier prévisionnel
- Questions diverses

**1- Carte Communale : Délibération en vue de sa révision**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'à partir de 2015, l'instruction des demandes d'urbanismes (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme) seront désormais instruit par la Communauté des Communes de la Gascogne Toulousaine. La Commune d'Auradé ainsi que quelques autres communes qui n'ont pas de Plan local d'urbanisme auront toujours leurs demandes instruit par l'Etat. Mais d'ici deux ans, toutes les instructions passeront par la CCGT.

Monsieur le Maire, informe le Conseil qu'aujourd'hui, il est nécessaire de réviser la carte communale. En effet, la commune doit mettre sa carte communale en conformité avec le SCOT (schéma de

cohérence territoriale). Cette révision aurait de plus un intérêt évident pour une bonne gestion du développement communal.

Une étude est en cours avec les communes de la CCGT qui doivent aussi mettre en conformité leurs documents d'urbanisme. Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer en vue de la révision de la carte communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'engager la révision de la carte communale afin de la mettre en conformité avec le SCOT et de réviser les zones d'urbanismes.

## **2- Subvention : Modification d'attribution**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une modification d'attribution de subvention doit être effectuée. En effet, une erreur a été commise lors du vote du budget. Une subvention de 300.00€ a été attribuée au Club des aînés au lieu du Club de la Boulouse.

Monsieur le Maire propose d'attribuer la subvention de 300.00€ au Club de la Boulouse en remplacement de la subvention attribuée au Club des aînés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer la subvention de 300.00€ au Club de la Boulouse en remplacement de la subvention votée par erreur au Club des Aînés.

## **3- Evènements climatiques**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les évènements climatiques de fin juin. Il indique que de nombreux dégâts sont à déplorer sur les chemins communaux.

Il informe l'assemblée que la Mairie a déposé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle le 4 juillet 2014.

Il propose durant l'été de nettoyer les fossés qui ont subi d'importants dégâts.

De plus, il rappelle que des bâtiments communaux ont été touchés par cette intempérie. La salle des fêtes a subi une coulée de boue importante. Des infiltrations sur la toiture de l'école et du presbytère ont été signalées. Il précise qu'un expert mandaté par notre assurance doit intervenir sur ces bâtiments communaux. Des devis pour la réparation des toitures doit être demandés courant du mois d'août.

Monsieur le Maire indique que beaucoup d'administrés ont été touchés par ces évènements, beaucoup de maisons d'habitations ont subi des inondations importantes. Il espère que l'état de catastrophe naturelle sera déclaré sur notre commune.

#### **4- Rentrée scolaire : Préparation**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur SERVAT, adjoint chargé des affaires scolaires. Monsieur SERVAT, informe l'assemblée que certains travaux doivent être prévus pour la rentrée scolaire 2014-2015. Il serait nécessaire d'envisager de faire quelques travaux sur la cour de l'école afin de l'arranger. De plus, il indique qu'un devis a été demandé afin d'insonoriser une classe de l'étage. Il informe aussi qu'il serait souhaitable de faire réparer le portillon, suite au devis établis par l'entreprise ABATIS.

Monsieur le Maire, indique que le nouvel emploi du temps a été accepté par l'académie. Pour la rentrée 2014-2015, l'école débutera tous les jours à 8h45, il y a une pause méridienne de 12h00 à 13h30.

Le lundi et mardi, les cours se finiront à 15h45, ils seront suivis de TAP Espagnol et Chorale proposé par Mme RAMBAUD et Mme CAGGECI jusqu'à 16h30.

Le jeudi, les cours se finiront à 15h30, ils seront suivis de TAP/APC jusqu'à 16h30.

Le vendredi, les cours se finiront à 15h00, ils seront suivis de TAP Sport et Musique jusqu'à 16h30.

Pour le mercredi, les cours débuteront à 8h45 et se finiront à 11h45.

Monsieur SERVAT précise que cette année l'effectif est de 65 enfants, diminution par rapport à l'an passé. Il explique cette baisse par le fait que cette année la classe de CP est très restreinte. Il y aura seulement 8 enfants.

Les prochaines années, vu le nombre de naissances, les effectifs remonteront.

Au niveau du matériel, le Maire informe l'assemblée qu'un devis a été demandé pour changer le mobilier de la classe du bas. En effet ce mobilier est assez usagé, il serait nécessaire de le changer. Monsieur SERVAT, précise qu'il serait aussi nécessaire d'acheter un nouvel ordinateur pour cette classe.

#### **5- Nouvelle Mairie : Echancier Prévisionnel**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une réunion a eu lieu avec Monsieur MATTIUZZO, architecte pour la construction de la nouvelle Mairie en présence de Monsieur LOUBENS Pierre et Monsieur SERVAT Jean-Claude.

Lors de cette réunion, il a été rappelé que Monsieur Mattiuzzo recevrait la somme de 8% du marché de construction de la nouvelle Mairie. Le budget pour cette construction s'élève à 300 000.00€.

Monsieur Mattiuzzo a précisé qu'il s'engageait à créer le document d'appel d'offre pour fin septembre avec le lancement à la suite. Les plis seront ouverts courants du mois d'octobre et le début des travaux est prévu pour la fin du mois de novembre.

Pendant les travaux, le Maire informe que le secrétariat de Mairie ainsi que le bureau de l'Association des Agriculteurs sera à l'ancienne épicerie. Quelques installations seront à prévoir et le déménagement sera organisé d'ici le mois d'octobre.

## 6- Questions diverses

- Personnel de l'école : Monsieur le Maire informe que compte tenu du changement des rythmes scolaires du RPI une nouvelle organisation sera mise en place à la rentrée en concertation avec le personnel communal dès le retour de leurs congés.
- Madame BAYLAC fait par au Conseil, des détritrus trouvés dans les poubelles. En effet depuis plusieurs jours des objets imposants sont jetés dans les conteneurs ménagers (chaises, tubes PVC...). Afin de veiller au respect des règles, il est proposé aux conseillers de noter les informations nécessaires s'ils sont témoins de comportements suspects.
- Monsieur SERVAT, demande si des devis ont été réalisés pour le cimetière. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un devis a été effectué par l'entreprise Delfini pour un montant de 5 512€. Il propose à Madame BAYLAC de contacter une autre entreprise pour comparer.
- Monsieur CASONATO, informe l'assemblée que lors d'une réunion SICTOM, il a été précisé qu'une deuxième déchèterie ouvrira pour le mois de septembre. A ce jour, ils ne savent pas ou elle sera implantée.  
Monsieur le Maire précise qu'une étude effectuée par la CCGT est en cours concernant le ramassage des ordures dans le secteur de la communauté, il est pris en compte les services rendus par rapport aux tarifs mis en place.

**La séance est levée à 23h30**